



COMMUNE
DE
RAMATUELLE

☎ 04 98 12 66 66
Fax 04 94 79 26 33
info@mairie-ramatuelle.fr
www.ramatuelle.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ramatuelle, le - 7 FEV. 2018

Le Maire de Ramatuelle

à

Centre National de la Propriété
Forestière
7 Impasse Ricard Digne
13004 MARSEILLE

N°/2018 CAB. GM/LG

19

Objet : Avis sur le projet de règlement local de publicité arrêté

P.J : Délibération et dossier de RLP sur CD-Rom

R.A.R. n° 2C 096 735 4556 6

Affaire suivie par le Chef de Cabinet

En application de l'article L581-14-1 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous adresser pour avis le dossier du projet de règlement local de publicité de la commune et la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2018 arrêtant ce projet.

Je vous rappelle que conformément à l'article R153-6 du code de l'urbanisme, vous disposez d'un délai de 3 mois à compter de la saisine pour émettre un avis. Sans réponse de votre part, votre avis sera réputé favorable.

Le Maire,

Roland BRUNO

